

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 5 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 18 heures à la mairie du 6/8 par M. le Maire.

M. le Maire.- Mesdames et messieurs, le conseil d'arrondissements va commencer. Nous sommes le mardi 5 avril, et je tiens à vous signaler que c'est le premier conseil d'arrondissements de l'année où il fait jour quand nous commençons : c'est l'arrivée du printemps. Mesdames et messieurs les élus, les conseillères et les conseillers, mesdames et messieurs présents dans la salle du conseil, ainsi que mesdames et messieurs qui nous suivent sur Facebook, merci de nous suivre. J'en profite pour rappeler que le conseil d'arrondissements est public, ouvert à chacun d'entre vous si vous le souhaitez. Vous pouvez venir. Il y a encore des places disponibles et c'est une belle expérience. Monsieur RUPNIK va faire l'appel : c'est à vous.

(M. Alexandre RUPNIK procède à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum étant atteint, la séance peut valablement démarrer. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du précédent conseil d'arrondissements du 1^{er} mars. Qui est contre? Qui s'abstient? Ce procès-verbal est adopté.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous allons commencer par un premier rapport, qui devrait éveiller nos papilles culturelles, un rapport qui mettra de l'ambiance pour tout l'été et toute la saison culturelle de notre mairie de secteur. Nous aurons peut-être plus tard des sujets moins ludiques. En attendant, la parole est à Monsieur JOUVE, adjoint aux Arts et aux cultures.

RAPPORTS VILLE

Rapport n°22/001/04

Ambition culturelle 2022 de la Mairie des 6e et 8e arrondissements

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport numéro 1, rapport d'arrondissements sur notre ambition culturelle en 2022, ambition affirmée et réaffirmée. Comme vous le savez, en 2020 et 2021, le monde de la culture a beaucoup souffert de la crise sanitaire, du covid-19. Notre devoir, en tant que pouvoir public, était de soutenir le monde de la culture, les artistes, les intermittents à travers la commande publique. Ce que nous avons fait dès que cela a été possible, en multipliant les actions et les événements pour toutes et tous sur l'ensemble de notre territoire.

Les principes structurants de notre action culturelle *«pour une mairie essentiellement cultures»* sont de trois ordres : proximité, diversité et éducation populaire.

Proximité, car nous devons aller au cœur des quartiers pour apporter la culture partout, pour toutes et tous.

Diversité, car nous souhaitons multiplier les formes d'art et de culture, pour que chacun découvre des cultures extrêmement diversifiées.

Éducation populaire, car il est de notre devoir d'éveiller les citoyens à toute sorte de culture, à un esprit critique, à une tolérance, à une ouverture. C'est ce que nous faisons à travers de nombreuses médiations.

L'ADN de tous ces principes correspond aux droits culturels. Les droits culturels stipulent que tout le monde a le droit à la culture. Tout le monde est porteur de culture. Tout le monde peut faire culture ensemble. La culture n'est pas verticale ; elle est transversale, et nous faisons ensemble la culture. Ce sont ces ingrédients qui nous ont permis de créer un cocktail détonant, extrêmement riche, avec le service culture et les autres services de la mairie pour cette année 2022. Vous pouvez voir ici la richesse de ces propositions. Je vais, en quelques minutes, détailler chaque action.

On parlait d'éducation populaire. Un événement actuellement en cours, jusqu'en juin selon les universités populaires des 6e et 8e arrondissements, dans le cadre de la saison universitaire, d'octobre 2021 à juin 2022, c'est un cycle de conférences sur la transition, avec un focus cette année sur l'écologie urbaine. Il s'agit d'aller tous ensemble dans la transition,

de comprendre les enjeux, de maîtriser certains outils pour aller vers un changement collectif. La proximité est aussi de mise dans cette action, avec les lieux qui sont tournants. Nous allons de centre d'animation en centre d'animation, pour irriguer tout le territoire. Vous pouvez voir ici les prochains thèmes des conférences. Par exemple, le 28 avril, sols vivants pour une biodiversité urbaine, ou le 16 juin, nous aurons un témoignage extrêmement intéressant de Monsieur Julien GUIMARD, pour parler de la transition de la vallée du Gapeau, de façon plus systémique et plus globale. Le thème de 2022/2023 est encore à définir.

Éducation populaire toujours, avec l'exposition Privatopia, qui vient de s'achever il y a seulement quelques jours. C'est un projet art-science sur la dynamique géographique dans les 6^e et 8^e arrondissements au 20^e siècle. Il a permis de nous interroger sur les fragmentations urbaines, sur les fracturations sociospatiales. C'était un très beau partenariat avec la mairie, la Maison de l'Architecture et de la ville, le vidéodrome et bien entendu l'Université Aix-Marseille, avec la géographe Madame Élisabeth DORIER. Durant ce mois de médiation, nous avons pu accueillir de nombreux groupes, environ 25 groupes, pour expliquer ces sujets un peu complexes. Il y a aussi une conférence avec des chercheuses, ainsi que des documentaires au vidéodrome.

Plongeons maintenant au cœur d'un quartier, le quartier de Sainte-Anne, avec le festival «*Oh ma parole!*», version 2, du 9 mai au 29 mai. Il s'agit d'une infusion pendant trois semaines d'un territoire autour de la parole, de la poésie, du partage, avec un cœur de festival qui est place Baverel, mais il y aura des actions dans tout le quartier Sainte-Anne et hors les murs. C'est un festival très innovant dans sa forme, déjà sur son temps long, en termes d'infusion, avec un collectif d'artistes qui conçoivent avec vous ce festival pour la deuxième année. Il y aura plus de 30 heures d'ateliers d'écriture, dans les écoles, les centres d'animation, les centres sociaux, les EHPAD et plus de 35 propositions artistiques. Nous aurons aussi des scènes ouvertes pour donner la parole et rester dans cette dimension participative. Vous pouvez voir quelques photos de l'édition de l'année dernière, avec deux mots clefs : la proximité et le côté participatif.

On va maintenant parler d'art du rire, art de la drôlerie, avec le Daki Ling, qui va exciter nos zygomatiques le 15 mai, avec des spectacles de drôleries dans le parc de Bagatelle, coproduit avec le Daki Ling encore cette année. Les trois

spectacles ont rencontré l'année dernière un succès fou, extrêmement populaire avec plus de 2200 spectateurs, un public très familial. Cette année, les trois propositions qui ont été faites sont toujours empreintes de légèreté, d'un côté très décalé, par exemple le GIGN, le Groupe d'intervention globalement nul. C'est certainement une proposition à aller voir absolument.

Nous passons d'un univers de tendance clown, très loufoque et enchanté, à «Et si on chantait tous ensemble» dans le cadre des rencontres vocales. Deuxième édition, le 11 et le 12 juin. Tout ce que vous avez toujours rêvé autour des pratiques vocales sans jamais avoir osé le demander. Ça se passera à Bagatelle, mais aussi dans nos centres municipaux d'animation, dans le 6^e arrondissement, dans le 8^e arrondissement, mais aussi à l'école Chabanon et un concert professionnel à l'église Notre-Dame du Mont. De la médiation, avec des ateliers seniors et scolaires, des rencontres professionnelles : il y aura environ 18 ateliers dans le parc de Bagatelle. Vous pourrez vous exercer au corporythme, au chant canon, aux chants des pays de l'Est, aux *circle songs*. N'hésitez pas à vous inscrire, c'est une pratique grand public à Marseille. Le côté très participatif est à l'honneur.

Le festival «Musiques à Bagatelle», du 23 au 26 juin, festival de musiques. C'est un format que nous avons modifié l'année dernière, que nous réitérons dans cette nouvelle édition, avec quatre journées consécutives, plus de densité, plus de variété : classique, jazz, fusion, danse. Nous aurons une carte blanche avec le conservatoire, comme l'année dernière pour le classique et le jazz, avec des programmations dans l'après-midi et en soirée. Ensuite, nous irons plutôt vers une musique festive, une musique fusion, une musique du monde, avec des rythmes cubains et jazz. En première partie, Siska, une artiste locale extrêmement talentueuse : vous pouvez d'ailleurs voir un *streaming* d'elle sur Internet sur la plage de chez Dédé, très bien fait. En deuxième partie, la *guest star* est La Dame blanche, une artiste qui commence à tourner un peu partout dans les festivals partout dans le monde. Elle est Cubaine, percussionniste, flutiste et très belle chanteuse. Son deuxième album est résolument engagé dans le féminisme sur des thématiques de figures de femmes et tout ce que cela signifie en termes de dénonciation des violences sexuelles et sexistes. Le dernier jour, nous aurons à nouveau le plaisir d'accueillir le ballet national de Marseille pour une très belle proposition et l'école nationale de danse de

Marseille. Vous pouvez voir quelques photos du festival de l'année dernière, qui a connu un beau succès, même si les jauges et les contraintes sanitaires étaient très compliquées. On continue l'été, avec l'une des premières actions dans le cadre de l'été marseillais, «*Culture au jardin*», que nous réitérons une deuxième fois, en juillet et en août. Ce sont des spectacles tout l'été pour celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, ceux qui reviennent de vacances, ceux qui sont en vacances à Marseille. L'idée est de se mettre au frais en regardant un spectacle en famille ou entre amis par exemple. Quatre parcs et jardins du secteur seront dans l'aventure, dans le cadre de l'été marseillais : huit spectacles de musique, de danse, de théâtre. Cette action avait extrêmement bien fonctionné l'année dernière.

Deuxième action de l'été marseillais, «*Hip-hop non-stop*». C'est également la deuxième édition. Il y a un festival extrêmement innovant dans sa forme puisqu'il a été coproduit par cinq mairies de secteurs, par la Mairie de Marseille et par Urban prod. C'est une action de mise en lumière des cinq piliers de la culture hip-hop : le *DJ*, le *beatboxing*, le *street art*, le rap et le *breakdance*. C'est au théâtre Silvain et ailleurs sur le territoire. Innovant dans sa forme parce que nous sommes allés voir presque tous les collectifs hip-hop de Marseille pour voir avec eux comment nous pouvions leur permettre de mieux s'exprimer, de mieux être mis en lumière. Vingt collectifs ont participé à la mise en programmation : 85 artistes, des projections, des rencontres professionnelles extrêmement intéressantes qui ont permis de sonder l'état de lieux des cultures urbaines. Le bilan de ces tables rondes est disponible ; je peux vous le communiquer. Il y a aussi une démarche engagée avec des rappeuses, avec une logique LGBT que nous avons voulu mettre en avant. Vous pouvez voir quelques photos, dans le travail d'art urbain et travail collectif de l'an dernier. Des milliers de spectateurs et trois partenaires dans le 6^e et le 8^e : le Molotov, qui nous a proposé un plateau rappeuses, Start'up, qui est une association de jeunes dans le hip-hop, pour des jeunes qui les aide à se produire, et le mouvement Zulu radio.

Pour nous, il vraiment important de valoriser toutes les actions en éducation artistique et culturelle (EAC) pour que tous les jeunes soient régulièrement en contact avec des pratiques artistiques et culturelles. Cette idée de droit culturel est extrêmement forte pour nous. Pour cela, nous multiplierons les ateliers dans les centres municipaux et les

accueils collectifs pour mineurs tout au long de l'année. Dans deux jours, j'organise avec la direction des Affaires culturelles une réunion pour qu'elle présente le livret qui renferme toutes les offres en EAC, gratuites et payantes, pour les écoles et les centres d'animation.

Pour conclure, venez déguster avec nous ce menu de saison, au menu ou à la carte, comme vous le désirez, sans modération, pour partager ensemble cette ambition culturelle 2022 pour nos actions de la mairie du 6^e et 8^e arrondissements et toutes les habitantes et tous les habitants.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Merci Monsieur JOUVE. C'est bien ce que je disais : il y aura une sacrée ambiance cet été dans les 6^e et 8^e arrondissements, et cela démarre même au printemps. S'il n'y a pas d'intervention, nous allons mettre le rapport aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté. Une abstention.

Le rapport n°22/001/04 est adopté à l'unanimité, abstention de Monsieur MARANDAT.

M. le Maire.- Avant de passer au rapport suivant, je voudrais vous poser une question, Monsieur VINCENT. Savez-vous combien il y a de muscles dans le corps humain?

M. Cyprien VINCENT.- Non! C'est une bonne question.

M. le Maire.- Il y a 639 muscles exactement. J'espère que votre délibération permettra de les faire tous fonctionner.

Rapport n°22-19/MS4

Le sport pour toutes et tous - Programme 2022

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. Cyprien VINCENT.- Le but est que nous les utilisions tous, grâce au programme sportif de la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements. Il est difficile de passer après Monsieur Cédric JOUVE, qui a la verve de l'homme de culture, mais je tenterai d'éviter la monotonie.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, la politique sportive de la mairie de Bagatelle entend être un vivier d'idées et de propositions pour mieux construire l'activité

sportive du secteur et de tout Marseille. Cette politique, au sens large du terme, a pour vœu de porter un regard neuf sur son fonctionnement et d'apporter des réponses nouvelles à ces finalités et à sa capacité à répondre aux attentes placées en elle. C'est, en outre, un sujet qui, sans être neuf, se trouve projeté dans une lumière qui semble briller d'un éclat particulier, tendu vers les objectifs de la coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux olympiques de 2024, dans lesquels notre secteur a un rôle majeur à jouer. Le sport est le révélateur des valeurs de notre société. La seule évocation des émotions qu'il peut provoquer nous donne une idée de son importance. Et qui de mieux placés que nous, Marseillais, lorsque l'OM gagne, pour comprendre toute l'ampleur de cette ferveur? Au-delà de la performance, la pratique sportive est regardée comme un bien public, contribuant à l'émancipation des personnes, à leur santé et à l'exercice de la solidarité. Chacun, grâce à l'effort, crée des liens, développe des compétences et des capacités. Pour ne rien gâcher, elle favorise la réussite chez les jeunes et l'estime de soi. Nous devons aussi lutter contre toutes les discriminations; je pense aux féminines. Si les J.O. de Paris 2024 seront les premiers à atteindre la parité parfaite - et c'est une belle annonce -, l'histoire de la place des femmes dans le sport ressemble furieusement à un parcours d'obstacles.

Dans notre belle ville, nous avons aussi une discrimination géographique. Après 25 ans d'abandon, les stades et gymnases dans les quartiers nord sont un peu à l'agonie. Nous sommes dans les 6^e et 8^e arrondissements un peu le poumon sportif marseillais, et devons recevoir tous les pratiquants.

Il y a aussi le fait de vivre avec un handicap : c'est aujourd'hui encore en France être confronté à une multitude d'obstacles et de difficultés. Le handisport porte en lui un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, une certaine idée de la personne. Nous sommes, mairie des 6^e et 8^e arrondissements, à la pointe de l'inclusion, avec du sport adapté que nous déclinerons dans chacune de nos initiatives. Seul, en famille, avec des amis ou en équipe, quel que soit leur niveau, leur âge, entre mer et collines, grâce aux clubs et associations marseillaises, tout le monde sera le bienvenu pour pratiquer le sport qui les anime dans notre secteur.

La Mairie sera partenaire de grands événements sportifs. Par exemple, le 3, 4 et 5 juin, nous organisons le festival du parcours «*Move on Mars*». C'est un événement invitant tous les traceurs de France et d'ailleurs à venir se rassembler pour

profiter d'un week-end où s'entraîner, découvrir et partager ce sport en pleine effervescence. Nous aurons aussi le *Pro Bowl contest* 2022, c'est le festival des sports *freestyles* et écoresponsables de Marseille. Mêlant sport de haut niveau et sport pour tous, cet évènement écoresponsable rassemble les meilleurs *riders* de la planète, avant de nous investir encore plus avec le *Pro Bowl* 2023, où nous serons partenaire majoritaire. Nous aurons aussi le top 14 qui sera au rendez-vous, avec une grande fête du rugby, qui se déroulera notamment sur le stade Delort. La finale de la coupe d'Europe de rugby sera aussi un grand évènement, avec en ligne de mire la coupe du monde de rugby, où dix matches se joueront à Marseille. Avec en point d'orgue les JO 2024, où pas moins de dix matches auront lieu au stade Vélodrome, et de nombreuses compétitions nautiques sur notre belle rade.

Si Marseille brille par ces évènements de haut niveau, elle n'en reste pas moins celle du sport pour toutes et tous. Nos rendez-vous sportifs affirment clairement cette volonté. Avec «Sportez-vous bien!», l'idée de ce programme 100 % gratuit est de proposer des initiatives sportives dans les espaces publics. Petits et grands pourront venir en profiter et participer à ces cours qui permettent aux nouveaux adeptes de s'initier au sport de leur choix. Au programme, 27 activités sportives. Yoga, taï-chi, marche nordique, tennis-ballon, course d'orientation, sport santé seniors, gym suédoise... sur dix lieux du secteur répartis dans les 6^e et 8^e arrondissements : parc Pastré, parc Valbelle, escale Borély, parc du 26^e centenaire, jardin de Lodi, etc. Il faut savoir aussi que les agents de la Ville sont partis prenantes, puisque Gaspard, Vincent, Rakiya, Isabelle, Benjamin, Bruno proposent déjà plus de dix activités hebdomadaires qui rencontrent un grand succès. Les services de la Mairie font vraiment un travail remarquable.

L'autre grand évènement est la course «Courir ensemble». Notre objectif est un véritable entraînement à la course à pied pour les Marseillais. Cette course, qui se déclinera dans les autres secteurs de la ville, sera gratuite et ouverte à tous. Nous savons déjà que la course Courir ensemble du secteur des 1^{er} et 7^e arrondissements se situera sur la corniche lors du rendez-vous de la voie est libre. Ce sera un endroit magique pour courir. Cette année, la mairie des 6^e et 8^e arrondissements avait envie de mettre en place un rendez-vous écocitoyen : nous avons eu l'idée de faire un *plugin*. Le *plugin* est une course au ramassage de déchets. Celui qui

ramasse le plus de déchets gagne la course. Elle se déroulera sur la plage du Prado.

Nous aurons un prochain rendez-vous, qui est en construction : «Plainement sport». C'est un nouveau programme, sur la place emblématique de Jean-Jaurès, la plaine. Lors des vacances scolaires, la mutualisation des moyens de la Mairie des secteurs des 1^{er} et 7^e arrondissements, 4^e et 5^e arrondissements et 6^e et 8^e arrondissements animera cet espace. Cette démarche sera coconstruite avec les habitants. Nous y pratiquerons des cours de sports urbains, tels que la trottinette, le parcours, le double *dutch* et bien d'autres.

Nous organisons aussi une collecte de petits et gros matériels sportifs pour le secteur, dans le but de leur donner une deuxième vie. Ce projet sera mené avec la recyclerie sportive, avec qui nous envisageons également de monter un marché de matériel sportif de récupération, sans oublier les créneaux sur les structures sportives que nous avons et que nous donnons aux associations, un plus grand panel de possibilités et un accès beaucoup plus simple afin de diversifier la proposition de l'activité sur le secteur.

Depuis 2021, un pôle sport avec un coordinateur sportif a été créé dans l'organigramme de la Mairie de secteur. L'accent a été mis sur l'entretien des structures avec un budget revu à la hausse pour pallier des années de manque.

Avec un programme aussi chargé que varié, nous avons décidé de faire du sport un axe structurant de notre ambition pour les services publics.

Je vous donne donc rendez-vous dans nos belles structures sportives. Merci pour votre écoute.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Merci Monsieur VINCENT. Un seul mot : sportez-vous bien. C'est d'actualité. Y a-t-il une intervention sur le sujet? Pas d'intervention. Nous passons donc au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-19/MS4 est adopté à l'unanimité.

M. Cyprien VINCENT.- Merci bien.

M. le Maire.- Nous allons passer maintenant au rapport numéro 2. Je suis obligé de vous quitter pendant l'examen de ce rapport; je vous dis à tout à l'heure.

Rapport n°22/002/04

Compte d'exécution - Exercice 2021.

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues, mesdames et messieurs, on vient d'assister à la présentation de deux rapports particulièrement alléchants. Je félicite mes collègues pour le travail effectué. Évidemment, tout cela se finance. Avant d'aborder l'examen du rapport d'exécution, je voudrais souligner le travail extraordinaire réalisé par les services de la Mairie, au titre technique ou administratif sous la houlette de la DGS et du directeur de cabinet, parce que beaucoup de choses se sont produites en 2021. Nous avons eu des personnes particulièrement impliquées dans la réalisation de ce qui a été fait. Et je ne doute pas que ce soit la même chose en 2022 pour vos deux programmes.

(Applaudissements.)

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Ceci étant dit, nous abordons le rapport d'exécution du budget 2021.

Vous avez une première diapositive qui représente l'exécution du budget de fonctionnement dans son ensemble. Chaque portion du graphique que vous voyez correspond à un service. Le chiffre que vous voyez à gauche de chaque service (en blanc sur fond noir) représente le pourcentage de ce service par rapport au budget voté, et le chiffre de droite (en noir sur fond blanc) représente la proportion de ce service au titre du budget exécuté. Prenons l'exemple du service Animation : il représentait 37 % du budget voté et son exécution a été réalisée à hauteur de 22 % du budget exécuté. En 2021, malgré la crise covid-19, l'intégralité de la subvention de fonctionnement a été consommée et nous avons commencé à utiliser les reports des années précédentes dont je vous ai parlé lors de l'exécution 2020. La Mairie de secteur a dépensé la somme de 2 049 519 euros en 2021 pour un montant de dotations initial de 1 729 311 euros. Cette dépense représente l'ensemble des factures rattachées à l'exercice qui ont pu être payées en 2021. Pour les dépenses de la fin d'année, les factures n'arrivant pas toujours avant la fin de l'échéance, nous les avons réglées en 2022, mais elles restent rattachées au budget

2021. Nous devons ensuite retrancher les factures de 2020, payées en 2021, pour les mêmes raisons.

Je vous le disais en préambule, nous avons commencé à utiliser le reliquat des exercices précédents. Nous verrons plus loin pourquoi. Je vais maintenant aborder le détail par service.

Pour faire la transition, nous allons parler du pôle Arts et culture, exécuté à hauteur de 231385 euros, soit 100 % du budget voté. Nous avons pu réaliser de nouvelles manifestations qui n'avaient pas été budgétées, comme le festival «Oh ma parole !», «Culture au jardin» ou l'exposition «SOS Med». Nous avons réalloué une partie de budget pour financer ces nouveaux événements, notamment parce que de nombreuses choses ont dû être annulées en 2021 en raison de la crise covid-19.

Le pôle suivant est le pôle Animation, vie associative et centres aérés, exécuté à hauteur de 444580 euros, soit 69 % seulement du budget qui avait été voté. Évidemment, c'est le poste qui a le plus souffert de la crise sanitaire. Malgré les incertitudes à ce sujet, notre ambition reste la diversification de l'offre dans nos centres d'animation par la mise en place de nouveaux services au public, tous nos publics : les enfants, les aînés, les familles, toutes les associations. Vous voyez à l'écran les raisons pour lesquelles nous avons eu moins de dépenses que prévu.

Nous abordons maintenant les espaces verts et les équipements décentralisés. Nous avons profité des marges de manœuvre offertes par les excédents dégagés notamment sur l'animation ainsi que du reliquat pour réorienter des masses budgétaires importantes sur la remise à niveau de nos équipements transférés. Ce budget a été réalisé à hauteur de 230 %. Je vous rappelle que nous devons entretenir 33 équipements sportifs, 14 équipements sociaux, 22 espaces verts et jeux d'enfants, 10 jeux de boules et, bien entendu, le parc Bagatelle et la Mairie de secteur.

Le pôle Information, transparence et proximité, a été exécuté à hauteur de 159982 euros, soit 123 % du budget. La crise covid-19 a empêché nombre de nos concitoyens de venir assister à nos réunions publiques en présentiel ainsi qu'à nos conseils d'arrondissements. Il a donc fallu s'adapter à cette situation et nous avons pris la décision de retransmettre systématiquement sur les réseaux sociaux les conseils d'arrondissements et un certain nombre de réunions publiques. Il s'agit d'un droit fondamental de notre République et de nos institutions. Nous avons donc lancé des marchés à cet effet.

De la même manière, il était nécessaire de réactualiser entièrement le site Internet de la Mairie. Tout d'abord, parce que son architecture était devenue obsolète, mais aussi parce qu'il s'agit de la vitrine dématérialisée de notre mairie et que, là aussi, la transparence doit être la règle.

Enfin, le pôle Administration et état civil a été exécuté à hauteur de 325102 euros, soit 97 % du budget voté. Nous sommes parvenus à maîtriser nos dépenses dans ce domaine. La maîtrise des dépenses est aussi due à une absence des frais de SACEM, à un moindre besoin de fournitures administratives en raison du télétravail et un changement de code vestimentaire pour les personnels d'accueil, ce qui a occasionné un certain nombre d'économies sur la ligne habillement. Je tiens à signaler quand même que, ce budget, qui avait été voté avec une baisse de 10 % par rapport au budget précédent, a été respecté.

Nous abordons maintenant l'exécution budgétaire de la section d'investissement. De la même manière que pour la section de fonctionnement, les étiquettes noires sont la proportion du service par rapport au budget voté, les étiquettes blanches les proportions par rapport au budget exécuté. Ce budget correspond aux gros entretiens et aux gros travaux pour la Mairie et ses équipements transférés. Le budget d'investissement, dont vous venez de voir la répartition, a été exécuté à hauteur de 369140 euros sur l'année civile. Ce chiffre est calculé, comme pour le budget de fonctionnement, avec les mandats émis en 2021, le reste à réaliser, c'est-à-dire ce qui n'a pas pu être payé au 31 décembre, mais qui reste rattaché à l'exercice et on enlève à cette somme les mandants des dépenses engagées en fin d'année 2020.

En conclusion, nos dépenses sont globalement maîtrisées. Nous avons montré notre capacité à réorienter les masses budgétaires pour tenir compte de la crise sanitaire. Nous avons fait la démonstration de notre volonté de continuer la remise à niveau de nos équipements et nous avons effectué une utilisation rationnelle des reports en investissement et en fonctionnement. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

Mme Catherine PILA. - Monsieur le Premier adjoint, merci. Nous clôturons donc l'année avec un compte d'exécution ; permettez-moi d'anticiper sur l'année à venir. Le conseil d'arrondissements précède de fait le conseil municipal. Vendredi, le Maire de Marseille va nous demander de voter le budget, avec une augmentation de la taxe foncière, précisément

5,47 points de plus. Début 2020, dans votre programme du Printemps marseillais, vous disiez : *«Si la Ville veut enfin s'équiper, il faudra dégager des moyens de fonctionnement nécessaires. Il n'est pas question d'augmenter la fiscalité déjà lourde»*. C'était une de vos promesses de campagne. Enfin, une promesse de campagne de Madame RUBIROLA, qui n'engageait peut-être qu'elle ou ceux qui y croyaient. Ceux qui croient en Monsieur PAYAN ne sont peut-être pas les mêmes. Aujourd'hui, c'est un boniment. Monsieur CANICAVE, dans une vidéo visible depuis hier sur les réseaux sociaux, qui devient virale sur le net, annonce effectivement cette hausse de la taxe foncière. Il parle d'une hausse de 10 euros par mois, soit 120 euros par an. 120 euros par an restent une somme conséquente. 10 euros par mois minimum pour certains, davantage pour d'autres, on ne sait pas encore. À l'heure où nos concitoyens ont perdu une part importante de leur pouvoir d'achat, c'est une question que notre groupe, Une volonté pour Marseille, se pose : est-il judicieux d'augmenter la taxe foncière, à l'heure où pour certains de nos concitoyens justement, la fin du mois est le 5 ? J'essaie de le dire sans esprit polémique, mais je pense que le temps est loin pour vous où vous faisiez illusion. Vous étiez caché derrière la communication, l'hypercommunication, l'affichage, encore et toujours. Le Printemps marseillais devait laver plus blanc que blanc. Le Printemps marseillais devait se draper dans sa vertu.

Le Printemps marseillais devait réussir. Le Printemps marseillais est une équipe ; c'est la gauche unie, vous l'avez dit. Collectivement, vous portez une responsabilité aujourd'hui, puisque vous êtes à la tête de cette ville. Vous portez la responsabilité de vos engagements, en premier lieu. Donc je le répète, il n'est pas question d'augmenter la fiscalité déjà lourde. Vous avez menti. Vous saviez pertinemment que vous ne pourriez que passer par l'augmentation fiscale pour réaliser une partie de votre programme...

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.— Excusez-moi, Madame. Vous avez une deuxième question ?

Mme Catherine PILA.— Non, j'en termine, si vous permettez. J'interviens rarement en conseil d'arrondissements. Vous portez également la responsabilité de votre leitmotiv. Vous voulez une ville plus juste. Où est la justice, où est l'équité quand vous allez demander à des personnes aux revenus

modestes de payer encore plus ? Tous les propriétaires ne sont pas des nantis. Tous les propriétaires ne sont pas l'archétype du bourgeois que vous pouvez exécrer. Tous les propriétaires ne sont pas multipropriétaires. Qui sera pénalisé ? Les plus humbles. Le Printemps marseillais devait réhabiliter la Ville, devait réhabiliter Marseille, devait réhabiliter ses habitants. Les Marseillaises et les Marseillais devaient réhabiliter la politique elle-même. Quand on gratte le vernis, on découvre des mensonges, des reniements. Ce n'est que le début ; les Marseillais apprécieront, mais vous leur devez la vérité. Anecdotiquement, vous augmentez la taxe foncière, mais vous envoyez Jean-Marc COPPOLA au Festival de Cannes pour 7 000 euros. Peut-être que certaines Marseillaises et certains Marseillais espéraient sincèrement en votre élection, que les choses pourraient changer. Ils espéraient en un printemps qui pouvait être chantant, un printemps de floraison. C'était le printemps 2020. Aujourd'hui, nous sommes en avril 2022. Aujourd'hui, vous proposez du gel et c'est bien dommage.

(Applaudissements.)

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci Madame PILA. Avant de donner la parole à Monsieur CANICAVE, puisqu'il est directement concerné et nommé, et surtout, parce que le conseil d'arrondissements n'est pas du tout compétent en matière de fiscalité. Je voudrais quand même signaler que, vous en avez eu la preuve avec les rapports de mes collègues, beaucoup de choses ont été réalisées depuis que nous sommes là. En termes de reniements, je pense que la période de l'élection présidentielle qui s'approche a montré un certain nombre de reniements de votre côté.

Monsieur CANICAVE, vous avez la parole.

M. Joël CANICAVE.- Merci Monsieur le Premier adjoint. Mes chers collègues, je vais répondre à Madame PILA, puisqu'elle souhaite anticiper le débat du conseil municipal de vendredi. Ce n'est pas forcément le lieu du conseil d'arrondissements d'avoir ce genre de débat, mais il n'y a pas lieu de le refuser. Vous avez commencé par dire que, dans notre programme, nous n'augmenterions pas les impôts. C'est vrai. Nous augmentons le taux de taxe foncière. C'est vrai aussi. Est-ce que c'est un reniement ou pas ; excusez-moi de vous ramener à vos propres turpitudes. 2014, Monsieur Jean-Claude GODIN disait que pour ce mandat, il n'augmenterait pas les

impôts. Nous avons mis deux ans à le faire, vous n'aviez mis qu'un an à augmenter à la fois la taxe foncière et la taxe d'habitation. Chose plus grave, vous avez diminué, puis supprimé deux ans après, l'abattement général à la base de la taxe d'habitation, qui était la mesure la plus injuste puisqu'elle permettait de privilégier ceux qui étaient en difficulté sociale pour payer la taxe d'habitation. Nous pouvons nous renvoyer ces choses-là, qui n'ont pas grand intérêt.

Je l'ai expliqué, je vais le redire ici, de façon très synthétique, parce que ce n'est pas forcément le lieu de ce débat. Si nous augmentons cette taxe, ce n'est pas de gaité de cœur, mais parce que nous en sommes obligés. On voit arriver devant nous de gros nuages noirs financiers, qui vont s'imposer à beaucoup de collectivités, et encore plus particulièrement à la mairie de Marseille. Le premier a été annoncé, c'est une très bonne chose : la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Voilà plus de dix ans qu'ils n'ont pas été revalorisés. Nous sommes quelques-uns ici à connaître le métier de fonctionnaire. Je crois que tous les fonctionnaires seront heureux que cela se passe, même si ce n'est pas encore décidé. C'est très bien, mais cela a un coût pour les collectivités territoriales. Plus de 60 % de notre budget de fonctionnement est lié aux salaires des fonctionnaires. Si nous en croyons les dires du gouvernement et des syndicats qui vont le négocier, ces taux devraient varier entre 3 et 4 %, en termes immédiats pour la Ville de Marseille, c'est 20 millions d'euros à payer.

Autre chose, cela vous concerne plus, même si vous n'y êtes strictement pour rien, la Ville de Marseille, parce qu'elle est historiquement une ville un peu pauvre, perçoit 14 millions d'euros par an du fonds de péréquation intercommunal. Vous le savez très bien, puisque vous siégez vous aussi à la métropole. À partir de l'année prochaine, nous ne disposerons plus de ce fonds intercommunal. Pour quelle raison ? Parce que les communes autour de Marseille s'enrichissant, la métropole globalement devient plus riche et n'a donc pas le droit d'être bénéficiaire de fonds de péréquation, alors que Marseille ne s'est absolument pas enrichie.

Quoi d'autre ? Des incertitudes liées à la loi 3DS. On nous dit que nous allons récupérer la voirie, ce qui est une très bonne chose, mais avec quels moyens ? Serons-nous à même de pouvoir le faire correctement et tel qu'on veut le faire ? Pas certain.

On nous annonce que le gouvernement va redresser les finances de l'État en diminuant la dette : on sait très bien comment les choses se passent. Ce sont les collectivités territoriales qui payent. On nous annonce 10 milliards d'euros de réduction des dépenses des collectivités territoriales. Ça se prépare. Gouverner, c'est prévoir. Effectivement, nous allons augmenter la taxe foncière. Vous l'avez dit, je le partage avec vous : les propriétaires ne sont pas forcément des gens riches. Si vous me permettez un petit clin d'œil politique : votre ami, David LISNARD, le maire de Cannes, dans ses premières déclarations de nouveau Président de l'AMF disait : *«Il est normal que les communes augmentent la taxe foncière, parce que c'est leur seul levier fiscal. Il faut faire fonctionner les écoles, les crèches, les équipements sportifs»*. Je ne trouve pas cela normal, mais parfois ce sont des passages obligés. Et la contrepartie de tout cela, si c'est juste pour augmenter les impôts, cela n'a pas de sens. La contrepartie est vraiment du service public. C'est notre volonté. Le mantra de cette majorité est d'investir, encore et encore. Le manque d'investissement de la précédente mandature a creusé une dette réelle de travaux. Si nous n'investissons pas, la commune continuera à s'appauvrir. Nous voulons donc investir et créer du service public, rendre des services au public. Nous avons le choix : soit nous n'augmentons pas la taxe foncière et nous diminuons les services publics, soit nous continuons à faire ce pour quoi nous avons été élus, et c'est ce que nous allons faire. En augmentant la taxe foncière, j'ai dit que cela faisait, en moyenne, 10 euros par mois et par foyer propriétaire. Cela fait beaucoup pour certains. Je suis moins inquiet pour ceux qui sont propriétaires d'une villa et qui louent quatre appartements, mais pour certains c'est effectivement beaucoup. D'autant plus que la disparité actuelle de la taxe foncière de la Ville de Marseille est particulièrement injuste. Elle date de 1970, à l'époque où la Belle de Mai était certainement un quartier très prisé à Marseille, et personne ne voulait vivre dans celui du Roucas blanc. Actuellement, cette loi de 1970, toujours en vigueur, rend les choses plus injustes. Le Maire a demandé au Président de la République si nous pouvions être pilote, parce que l'État, seul habilité à mener cette réforme, l'annonce pour 2026. Nous avons proposé au Président de la République que Marseille soit ville pilote. Pour l'instant, cela n'a pas été accepté, ce qui ne nous empêchera pas de le demander à

nouveau. Si nous pouvons aller plus vite en la matière, cela permettra d'ajouter un peu plus de justice.

Je n'ai pas vraiment envie de polémiquer sur les 7 000 euros du voyage de Monsieur COPPOLA au Festival de Cannes. Rappelez-vous certains voyages de votre municipalité : s'il vous plaît, un peu de décence. On frise l'indécence. C'est un peu dommage d'abîmer les débats. C'est vrai que c'est une responsabilité qu'on prend. On la prend en conscience, sereinement, pour donner du service public aux Marseillaises et aux Marseillais qui en ont bien besoin. Je rappelle aussi que le taux de taxe foncière à Marseille est certes toujours trop élevé, mais à comparer avec les communes de la strate avec lesquelles on se compare habituellement, les dix communes de plus de 200 000 habitants en France, Marseille restera à la sixième position malgré cette augmentation, largement devancée par Montpellier, Lille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Malheureusement, Strasbourg vient de le faire, Tours l'a fait, Nantes l'a fait. De plus en plus de collectivités territoriales augmentent leur taxe foncière parce qu'il faut rendre du service public aux habitants. Et ce sera notre fierté de le faire.

(Applaudissements.)

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci, Monsieur CANICAVE, pour ces explications. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'exécution du rapport budgétaire? On a un peu dérivé. Non. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient?

Le rapport n°22/002/04 est adopté à l'unanimité, abstention de Monsieur MARANDAT et du groupe « Une volonté pour Marseille ».

Deux abstentions (*dont Madame PILA*).

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Faisons donc entrer Monsieur Le Maire.

M. le Maire.- Nous allons reprendre le cours de ce conseil d'arrondissement. Je passe maintenant la parole à Monsieur Cédric JOUVE pour une série de cinq rapports. C'est donc le rapport numéro 3. Merci Monsieur JOUVE.

Rapport n°22-38096/003 DDEE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE RAYONNEMENT ECONOMIQUE - Attribution d'une subvention à l'association Imago Production pour son plan d'actions 2022 - Approbation d'une convention.

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Imago Production. Le Marseille web festival, que vous connaissez peut-être, est produit par Imago Production, qui est devenue un évènement incontournable sur le plan international auprès des professionnels de la production de contenus digitaux et des nouvelles écritures, par exemple les séries, les web documentaires. En 2022, riche de ses expériences, l'association Imago souhaite proposer un évènement plus global, sous le nom de *Creative digital week*. Au programme, un *streaming day* pour récompenser les créateurs de contenus, notamment sur les réseaux sociaux, le Marseille web fest, des conférences *master class*, une résidence d'écriture, un concours de *peech* : quelques exemples de ce nouveau format. La Ville de Marseille souhaite accorder une subvention de 50 000 euros à cette association. Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur JOUVE. Y a-t-il une intervention? Pas d'intervention, nous allons passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38096/003 DDEE est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Maintenant, un rapport d'écologie culturelle qui va nous parler de recyclage et de désherbage. La parole est toujours à Monsieur JOUVE.

Rapport n°22-37984/004 DC

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de dons de documents des collections courantes des bibliothèques à destination des associations qui œuvrent auprès des Marseillaises et Marseillais éloignés de la culture. Ces documents dans les bibliothèques n'ont plus d'usage. Est concerné dans notre secteur le centre culturel du Roy d'Espagne. Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Je vous remercie. Une intervention? Nous passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-37984/004 DC est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Le rapport bien plus classique maintenant, le rapport numéro 5.

Rapport n°22-37996/005 DC

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une deuxième
répartition aux associations culturelles au titre des
subventions 2022 - Approbation des conventions et avenants
aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville
de Marseille et diverses associations.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de la deuxième répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2022. Nous pouvons voir la liste sur la diapositive suivante. Sont concernées les associations du secteur, notamment le théâtre de la Cité, qui fait très beau festival en ce moment, les biennales des écritures du réel, l'espace Julien, Concerto Soave qui finit son festival «*Mars en baroque*», Emouvance, Comme je l'entends les entends les productions, Zoème, galeries de photos micro éditions au cours Julien. Nous avons aussi des acteurs importants du théâtre avec Actoral, le Montévidéo et Diphtong par exemple, le théâtre des Calanques, une des grosses structures du 8^e arrondissement qui en manque un peu malheureusement (pour un montant de 300 000 euros), et Alcime qui est une structure qui produit le festival qui a commencé hier, «*Musique et cinéma*».

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur JOUVE. Une intervention? Pas d'intervention. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport numéro 5 est adopté.

***Le rapport n°22-37996/005 DC est adopté à l'unanimité,
abstention de Monsieur MARANDAT.***

M. le Maire.- Rapport numéro 6, qui reste tout aussi classique.

Rapport n°22-37997/006/DC

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une deuxième
répartition au titre des subventions 2022 aux associations
et organismes culturels - Approbation des conventions et
avenants aux conventions de subventionnement conclues entre
le Ville de Marseille et diverses associations ou
organismes.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit toujours de l'approbation d'une deuxième répartition au titre des subventions 2022 aux associations et organismes culturels.

Sont concernés dans notre secteur les Studios du cours, seule association à Marseille à délivrer un diplôme d'État en danse, le Ballet national de Marseille, l'École nationale de danse de Marseille, Musicatreize qui va nous accueillir pour la réunion EAC jeudi et qui a un ensemble vocal contemporain internationalement connu.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Une intervention? Non. Qui vote contre? Qui s'abstient? Une abstention. Le rapport est adopté.

***Le rapport n°22-37997/006/DC est adopté à l'unanimité,
abstention de Monsieur MARANDAT.***

M. le Maire.- Rapport numéro 7, Monsieur JOUVE.

Rapport n°22-37998/007/DC

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une première
répartition au titre des subventions d'aide à la création
2022 - Approbation des conventions et avenants aux**

conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Ce rapport est signé par Jean-Marc COPPOLA, adjoint à la Culture de Marseille pour toutes et tous. Il s'agit de l'approbation d'une première répartition au titre des subventions d'aide à la création 2022. Sur notre secteur, l'Armée des romantiques est une compagnie artistique dans le 6^e arrondissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Une intervention? Pas d'intervention. Qui vote contre? Qui s'abstient? Une abstention au fond. Nous avons donc terminé avec les rapports de Monsieur JOUVE.

Le rapport n°22-37998/007/DC est adopté à l'unanimité, abstention de Monsieur MARANDAT.

M. le Maire.- Nous allons passer au rapport numéro 8, qui devrait nous permettre d'embellir nos rues. Madame MEILHAC s'il vous plaît, c'est à vous.

Rapport n°22-38054/008/DPETE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades - Financement.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC.

Mme Anne MEILHAC.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, le rapport numéro 8 est présenté par la direction générale adjointe Ville du Temps libre, sur proposition de Madame PRIGENT, conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et à l'amélioration des espaces publics. Il s'agit d'un rapport très classique sur les ravalements de façades, qui propose d'approuver l'attribution de subventions pour des propriétaires d'immeubles en centre-ville lorsque l'immeuble est soumis à une injonction de ravalement de façade par la Ville de Marseille. Le montant total des subventions proposé ici est de 350 426 euros, dont un petit morceau concerne notre secteur dans le 6^e arrondissement. Il s'agit de 18 900 euros de subventions pour neuf dossiers,

rue Bel-Air, rue d'Italie et boulevard Savator, dans le bas de l'image que vous avez à l'écran.

La rénovation du centre-ville se poursuit, avec l'aide financière de la Ville et du Département.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Une intervention? Pas d'intervention. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38054/008/DPETE est adopté à l'unanimité.

M. le Maire. - Madame MEILHAC, pour un rapport qui rafraîchit.

Rapport n°22-37959/009/DPJ

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS -
Création du jardin du Réservoir - 6e arrondissement -
Approbation de l'opération et de l'affectation de
l'autorisation de programme - Financement.**

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC.

Mme Anne MEILHAC. - C'est tout moi !

(Rires.)

Mme Anne MEILHAC. - Le rapport numéro 9 est présenté par la direction générale adjointe du Temps libre également, sur proposition de Madame BENMARNIA, adjointe au Maire de Marseille en charge des espaces verts des parcs et jardins et du retour de la nature en ville. Je suis particulièrement heureuse de vous annoncer la création d'un jardin public dans notre secteur. C'est une première création depuis très longtemps. Il sera créé dans le 6^e arrondissement, à Vauban, au 2 rue de Milly. Vous voyez une image de la friche actuelle, sur un ancien terrain de pétanque fermé depuis plus de 20 ans, au pied du réservoir des eaux de Marseille : c'est le grand mur que nous voyons à l'image. Ce sera donc le jardin du Réservoir.

Pourquoi était-ce important de créer ce jardin? Tout d'abord pour offrir un îlot de fraîcheur aux habitants. On vous en parle beaucoup, mais pour mailler correctement le 6^e arrondissement, si minéral et si chaud l'été, il nous faudra en créer un certain nombre. Non seulement il y a peu d'arbres dans les rues de Vauban qui sont le plus souvent étroites,

mais il y a aussi dans les jardins surtout des pins, qui ont une ombre plutôt chaude. Pour lutter contre les canicules, nous allons mettre un soin particulier à protéger les feuillus dans nos parcs et jardins et à nous apprêtons à en planter davantage dans nos jardins existants, comme dans au parc des Sœurs Franciscaines, qui va entrer en rénovation très bientôt. Et sur les friches, comme ici, au réservoir, il y aura donc un nouvel îlot de fraîcheur rue de Milly. Sur la colline Vauban viendront trois autres petits projets : nous en reparlerons.

Le jardin du Réservoir était le chaînon manquant dans une coulée verte de plus de 500 mètres de long, qui reliera la rue de Breteuil à l'école Guadeloupe, en passant par le parc des Sœurs Franciscaines missionnaires de Marie, le jardin du Réservoir à créer, le jardin Lacédémone et la rue Pythagore. De là, la trame verte se poursuit, via des espaces privés et publics jusqu'au col du Bois sacré. Restaurer cette continuité végétale, c'est renforcer le vivant, la faune, la flore et le confort de tous. Nous le ferons en concertation avec les habitants.

La concertation a commencé au jardin du Réservoir en mars. Après cette première séance de concertation, les éléments au programme sont la plantation dense d'arbres et de buissons en cœur et en lisière du site, pour ombrager le jardin et la rue, l'installation de mobilier pour créer une halte au frais, du compostage et des activités qui restent à définir puisque la concertation ne fait que commencer. Une deuxième session de concertation avec les habitants aura lieu cette semaine, jeudi 7 avril, au centre d'animation Vauban ouverte à toutes et tous. Pour les détails, je vous invite à consulter le site de la Mairie de secteur.

Enfin, rappelons que cette création fait partie d'une stratégie de mandature : réhabiliter, renaturer, désimperméabiliser les jardins publics pour le confort des Marseillaises et des Marseillais. Des nouvelles de ce programme en quelques mots. Le nouveau square Mélizan, boulevard Rabatau, a été inauguré hier, en présence d'un certain nombre d'habitants, parce que nous avons déjà rencontré certains habitants du quartier dans nos toutes premières concertations en début de mandat, mais nous avons eu aussi la surprise de voir d'autres personnes venant d'autres quartiers pour voir comment se passe la réhabilitation d'un jardin par le Printemps marseillais et la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements. Nous avons enchaîné sur une autre concertation, à 300 mètres, pour une autre création de jardin

dont nous vous reparlerons. Par conséquent, des chantiers démarreront d'ici à l'automne sur deux gros parcs d'un hectare, quatre concertations ont démarré dont celle du Réservoir et celle du Rouet. En tout seront rénovés cette année plus de trois hectares d'espaces verts. Le programme avance bien, grâce à une belle mobilisation des services, que je tiens à remercier à nouveau ce soir au nom des habitants et de tous les élus.

Le rapport numéro 9 propose d'approuver l'opération de création du jardin du Réservoir et l'affectation d'une autorisation de programme de 80 000 euros. Il a reçu un avis favorable de la commission.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Madame MEILHAC, je vous remercie. Sur le jardin Mélizan, je voudrais dire, puisqu'il a été inauguré hier, que c'est vraiment merveilleux la façon dont on peut transformer un endroit qui était très minéral en un endroit qui reprend vit avec des ganivelles, des fleurs et des arbres nouveaux partout. C'est vraiment un très bel endroit. Allez y faire un saut pour voir comment sur un tout petit espace on peut transformer la Ville avec peu de moyens.

Des interventions? Pas d'intervention. Nous passons donc au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-37959/009/DPJ est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Monsieur VINCENT.

Rapport n°22-38011/10/DS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 1ère répartition 2022 -
Approbation de conventions - Budget primitif 2022.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. Cyprien VINCENT.- Le rapport numéro 10 propose l'attribution de la première répartition 2022 des subventions pour les actions sportives. Elles concernent 17 associations dans le secteur 4, pour un montant total de 112 500 euros.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Je vous remercie, Monsieur VINCENT. Y a-t-il une intervention? Pas d'intervention. Nous passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38011/10/DS est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Avant de passer au rapport numéro 11, j'ai encore une nouvelle question, Monsieur VINCENT. Savez-vous combien de muscles se trouvent dans la main?

M. Cyprien VINCENT.- Moins de six cents.

M. le Maire.- Quarante; et aucun dans les doigts.
Nous parlons de sports de combat pour le rapport numéro 11.
Monsieur VINCENT, c'est à vous.

(Rires).

Rapport n°22-38086/11/DGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS - Attribution d'une
subvention à l'Association Culture Provence Sports pour
l'organisation de la manifestation « Soirée MMA-OCTOFIGHT
IV » qui se déroulera au Palais des Sports le 7 Mai 2022 -
Approbation de la convention de partenariat.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

M. Cyprien VINCENT.- Je réviserai mon anatomie la prochaine fois.

Le rapport numéro 11, sur proposition de Monsieur JIBRAYEL : la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien financier à l'association Culture Provence sports pour l'organisation de la soirée «MMA Octofight IV» qui se déroulera au Palais des sports le 7 mai 2022. Une subvention de 40 000 euros est proposée pour cet évènement de renommée internationale, avec la participation de combattants ukrainiens notamment.
Avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Monsieur VINCENT. Une intervention? Qui vote contre? Qui s'abstient?
Le rapport numéro 11 est adopté. Merci Monsieur VINCENT.

Le rapport n°22-38086/11/DGE est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Le rapport numéro 12 nous est présenté par Madame Danielle CASANOVA-GAVINO, un rapport très important.

Rapport n°22-38119/12/DPE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Rapporteur : Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.

Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.- Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Ce rapport concerne la modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants. Cela concerne exactement 5000 enfants. Il prendra effet lors de la première commission d'attribution, en ce mois d'avril. À la lecture de ces deux tableaux, un qui concerne l'ancienne mandature, l'autre qui concerne la nouvelle mandature, nous pouvons constater que ces nouveaux critères prennent en compte le quotient familial et le lieu de résidence. C'est un changement notoire par rapport à l'ancienne mandature.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci. Une intervention? Oui. Monsieur MERY.

M. Xavier MERY.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir sur ce rapport pour préciser deux choses.

Premièrement, vous remerciez de la prise en considération que vous avez eue du handicap dans les critères pour retenir des places.

En revanche, je suis un peu étonné que les nouveaux critères se fassent sur le quotient familial et non pas sur le fait que les parents, qui travaillent tous les deux par exemple, ont fortement besoin d'une garde, d'une place en crèche. Avec votre nouveau système de critères, pourquoi seraient-ils dévalorisés par rapport à quelqu'un qui ne travaillerait pas?

Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.- Je crois que vous n'avez pas bien lu le tableau.

M. Xavier MERY.- Si nous procédons à des cas d'école, par exemple de deux parents qui travaillent et ont besoin d'une place en crèche, ils auraient moins de points qu'une femme célibataire ne travaillant pas.

Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.- Non, pas du tout. Je ne lis pas le tableau comme cela.

M.Xavier MERY.- Alors, réexpliquez-moi le système de points, en montrant que la question d'une place en crèche dépend d'abord de l'existence d'un besoin réel, les parents travaillant d'avoir une place. Il nous semble que c'est la raison même des crèches et des priorités pour leurs places.

Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.- La priorité est donnée au lieu de résidence dans un premier temps. La cotation est de 10. La deuxième priorité est donnée effectivement aux parents qui travaillent. Je ne vois pas où vous voyez autre chose. Sur le quotient familial, il est détaillé que quand le quotient est inférieur à 500, la cotation est de 3 ; quand le quotient est entre 501 et 1400, la cotation est de 2 ; entre 1401 et 1800, la cotation est de 1. Sur les trois niveaux, nous sommes à 6 points de cotation. La priorité est quand même donnée aux parents qui travaillent.

M. le Maire.- Madame PILA.

Mme Catherine PILA.- Nous comprenons que le quotient familial est le même qu'il y ait un ou deux parents, d'où notre interrogation. Le quotient familial est-il doublé s'il y a deux parents ?

Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.- En principe, oui.

Mme Catherine PILA.- Nous n'avons pas compris cela.

M. le Maire.- Madame MASSON.

Mme Juliette MASSON.- Effectivement, cette nouvelle critérisation respecte tout à fait les deux critères que Madame CASANOVA expliquait. Sur le quotient familial, les parents rentrent le quotient familial, et comme son nom l'indique, cela prend en charge l'ensemble des revenus du foyer. Ensuite, je précise que les crèches municipales, associatives, subventionnées par la Ville de Marseille sont aussi subventionnées par la CAF. Les dernières réformes de la CAF précisent bien que les structures d'accueil doivent s'ouvrir également aux parents qui ne travaillent pas. Dans un

pays où il y a du chômage, il est important que les familles puissent avoir accès aux établissements d'accueil du jeune enfant pour se placer dans une démarche de retrouver du travail. Ce sont les directives de la CAF auxquelles les crèches municipales également soumises.

M. le Maire.- Pas d'autre question? Passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Deux votes contre.
Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38119/12/DPE est adopté à la majorité, vote contre du groupe « Une volonté pour Marseille ».

M. le Maire.- Le rapport numéro 13 nous est présenté par Madame ABOURS, un rapport très important également.

Rapport n°22-38036/13/DJ

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Approbation du règlement des accueils périscolaires et de ses dispositions particulières relatives à la garderie du matin et aux animations du soir.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS.

Mme Micheline ABOURS.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, bonsoir à toutes les personnes qui nous suivent.

Ce rapport concerne les affaires périscolaires et est soumis au conseil municipal par Monsieur le Maire de Marseille sur proposition de Madame Marie BATOUX, adjointe en charge de l'éducation populaire.

La Ville de Marseille a développé une offre d'accueils périscolaires à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques. Ces accueils correspondent à un besoin de garde permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, et permettant aux enfants de bénéficier d'animations variées qui favorisent l'apprentissage. Ils sont organisés en cohérence avec les axes stratégiques du Projet éducatif de territoire (PEDT), adoptés au dernier conseil municipal et s'inscrivent dans le projet de refondation des temps de l'enfant, scolaire, périscolaire, c'est-à-dire les jours d'école, et extrascolaires, c'est-à-dire les vacances ou les mercredis.

Quels sont ces axes principaux? Vous en disposez sur la diapositive. Je vous rassure : je ne m'étends pas là-dessus, nous en avons parlé lors du dernier conseil d'arrondissement. Parlons de la situation actuelle. L'offre d'accueil périscolaire, définie en 2019 dans le cadre de marchés publics, couvre trois moments de la journée des enfants. Il y a la garderie du matin, qui propose des ateliers calmes et ludiques entre 7 heures 30 et 8 heures 30 et qui est mise en place à partir de cinq enfants inscrits. Il y a les temps récréatifs de la pause méridienne, qui concernent les enfants des écoles élémentaires durant le temps interclasses de cantine durant 11 heures 30 et 13 heures. Les enfants qui souhaitent participer, sur la base du volontariat, peuvent s'y inscrire quotidiennement. Enfin, il y a l'animation du soir pendant laquelle les enfants participent entre 16 heures 30 et 18 heures à des ateliers adaptés à leur tranche d'âge, dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

Les propositions à long terme : afin d'améliorer le service donné aux familles, la qualité d'accueil des enfants et la prise en compte des besoins de chaque territoire, la Ville a engagé un travail de refonte de ces interventions, sur les différents temps de l'enfant ; travail qui s'inscrit toujours dans le cadre défini par le nouveau PEDT et dont la rentrée de 2023 sera une étape importante. Tout cela étant en cours de mise au point, je ne m'étends pas davantage là-dessus.

Dans l'immédiat, et c'est l'objet principal de cette délibération, sans attendre la rentrée 2023, la Ville de Marseille a fait évoluer l'offre périscolaire dès cette année et pour la rentrée 2022 par le biais d'avenants au marché périscolaire. Il a été décidé de renforcer de manière conséquente les moyens d'animation sur la pause méridienne dans 118 écoles élémentaires, comportant le plus grand nombre de rationnaires et/ou se trouvant en réseaux d'éducation prioritaire. Il y aura ainsi augmentation du nombre d'animateurs (185 de plus). Pour 63 écoles, il y aura augmentation du nombre de jours d'animation par semaine : on passera de deux à quatre jours. Pour les 155 autres écoles qui resteront à deux jours, le taux d'encadrement sera augmenté.

D'autre part, une expérimentation sera lancée sur quelques écoles élémentaires et maternelles, afin d'en mesurer les effets et d'envisager un éventuel déploiement. Premièrement, pour la garderie du matin, abaissement des seuils d'inscrits : il y aura une ouverture des garderies dès trois enfants inscrits au lieu de cinq actuellement. Dès cette année

scolaire, l'expérimentation portera sur trois écoles du 15^e arrondissement. Deuxièmement, extension des horaires sur les animations du soir : passage de 18 heures à 18 heures 30 pour l'heure de fin de ces animations. Seront concernées l'école du Rouet qui est dans notre secteur dès cette année, et les écoles Ruffi dans le 3^e arrondissement et Valon réuni dans le 9^e arrondissement, à compter de la rentrée de septembre 2022.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

M. le Maire. - Merci Madame ABOURS. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport numéro 13 est adopté.

Le rapport n°22-38036/13/DJ est adopté à l'unanimité.

Nous passons la parole à Monsieur Baptiste LUSSON pour le rapport numéro 14.

Rapport n°22-38122/14/DDEE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL -
Délibération relative à l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association fédérative « SEVE La Roue », autorisant l'adhésion volontaire des mairies de secteur désireuses de promouvoir et développer sur leurs territoires respectifs l'usage de la Roue - Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne - Délibération rectificative.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON.

M. Baptiste LUSSON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le rapport numéro 14 sur la proposition de Monsieur l'adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, Monsieur LHARDIT. Le rapport concerne une erreur matérielle dans la délibération du 10 novembre 2021. Cette délibération approuve l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association locale de référence de la monnaie locale « la Roue marseillaise ». Or, dans la délibération du 10 novembre, c'est le nom de l'association fédératrice de la roue, « SEVE la Roue », qui a été utilisé. Il convient donc de rectifier celle-ci, et notamment les articles 1, 2 et 6, en remplaçant « SEVE

la Roue» par «la Roue marseillaise». Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Y a-t-il une question? Madame ZOUAGHI.

Mme Serena ZOUAGHI.- Nous allons voter contre ou nous abstenir sur ce rapport. Beaucoup de concitoyens nous ont demandé l'intérêt, l'apport de cette monnaie, la roue. Aussi, combien vaut une roue?

M. Baptiste LUSSON.- Une roue vaut un euro. L'intérêt est de maintenir l'économie sur notre territoire. L'argent ne fuira pas dans les autres capitales, dans les banques étrangères. Cela permet de maintenir l'emploi dans notre circuit. On ne peut pas capitaliser avec la Roue. C'est vraiment une monnaie de circulation, une monnaie locale au quotidien. Les chefs d'entreprise peuvent payer les salaires ou se fournir grâce à la roue. Ce n'est pas de l'épargne. C'est une monnaie pour dynamiser le local.

Mme Serena ZOUAGHI.- Arrivez-vous à quantifier combien de personnes se serviront de cette monnaie?

M. Baptiste LUSSON.- Non. La mairie du 4^e et 5^e vient juste d'adhérer. Par exemple, à Angoulême, beaucoup de personnes utilisent la Roue. L'économie a été relancée. Je ne dispose pas des chiffres, mais il s'agit d'une vraie dynamique. Dans notre département, une ville au nord d'Aix-en-Provence a aussi adhéré et est très satisfaite. Ce n'est pas obligatoire, chacun fait comme il l'entend. Cela permet vraiment de maintenir l'économie sur notre territoire.

Mme Serena ZOUAGHI.- Faut-il encore que beaucoup de commerçants acceptent cette monnaie de la Roue.

M. Baptiste LUSSON.- C'est tout l'enjeu de cette prochaine année de convaincre des commerçants, des chefs d'entreprise.

Mme Serena ZOUAGHI.- Il faudra nous dire combien de commerçants ont accepté cette monnaie de la Roue.

M. Baptiste LUSSON.- Je n'ai pas les chiffres en tête.

M. le Maire.- Nous ferons un bilan quand nous aurons installé la Roue, et reviendrons vers vous pour plus de précisions.

Mme Serena ZOUAGHI.- Merci. Pour le moment, nous nous abstiendrons.

M. le Maire.- D'autres interventions au sujet de la Roue ? Nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38122/14/DDEE est adopté à la majorité vote contre du groupe « Une volonté pour Marseille ».

M. le Maire.- Rapport numéro 15 : Madame D'AGOSTINO qui vient nous parler de versements de subventions.

Rapport n°22-37947/15/DAS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Versement du solde Animation Globale et de Coordination (AGC) 2022.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Bonsoir à toutes et tous. Bonsoir Monsieur le Maire. Il s'agit d'un rapport qui concerne le soutien financier de la Ville de Marseille aux centres sociaux, qui jouent un rôle essentiel en matière de cohésion et préservation du lien social. Ce rapport est proposé par Monsieur HEDDADI, adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine. Est soumis à votre approbation le versement à valoir sur le budget 2022 du solde des subventions attribué aux centres sociaux au titre de l'animation globale et de coordination et à l'union des centres sociaux et socioculturels des Bouches-du-Rhône pour la fonction préventive d'appui aux centres sociaux. Le montant total de la dépense est de 1273082 d'euros. Trois centres sociaux sont concernés dans les 6^e et 8^e arrondissements pour un montant de 97765 euros. Le centre social Mer et colline pour un montant de 31251 euros, le centre social Roy d'Espagne pour un montant de 35263 euros et le centre social Saint Giniez-Milan pour un montant de 31251 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Merci Madame D'AGOSTINO. Une intervention? Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-37947/15/DAS est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Rapport numéro 16 présenté par Monsieur PERENCHIO.

Rapport n°22-38106/16/DPETE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE NATURE EN VILLE
ECOCITOYENNETE - Annule et remplace le délibération
N°21/0831/VET du 10 novembre 2021 - Approbation de
conventions de prêt de composteurs collectifs entre le
Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence.**

Rapporteur : M. Elliott PERENCHIO.

M. Elliott PERENCHIO.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire, avant de présenter ce rapport, qui concerne l'octroi de composteurs, je tiens à rappeler que nous sommes en plein dans l'évènement national, « Tous au compost », qui se déroule du 26 mars au 10 avril 2022. Dans ce temps, notre mairie d'arrondissements, avec l'aide de Terre 2 Mains, a proposé plusieurs rendez-vous sur la sensibilisation du compostage. La date à venir est le mercredi 6 avril, de 15 heures à 18 heures, au jardin des Aloades.

Concernant le rapport, il émane de la Direction la Ville plus verte et plus durable et du service Nature en ville. Il s'agit d'un rapport technique, car il a pour objet d'annuler et remplacer la délibération présentée en novembre dernier, car certaines conventions annexées n'étaient pas conformes à la convention-cadre votée par la métropole. Cette nouvelle délibération porte pour notre secteur sur la mise à disposition de bacs à composteurs pour une durée d'un an auprès du jardin partagé Oasis plan vert, qui se trouve dans le 8^e arrondissement au parc Pastré. Le jardin est accessible au bout du boulevard de Nice.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission, et je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire.- Merci Monsieur PERENCHIO. Une intervention? Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38106/16/DPETE est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Rapport numéro 17 présenté par Monsieur Alexandre RUPNIK.

Rapport n°21-37399/17/DPJ

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE BOTANIQUE / GRAND
BORELY - Création d'une serre pédagogique et de
multiplication au sein du jardin botanique municipal -
8e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme.**

Rapporteur : M. Alexandre RUPNIK.

M. Alexandre RUPNIK.- Bonsoir à toutes et tous, Monsieur le Maire, très chers collègues, créer un serre pédagogique et de multiplication est ce que Madame Nassera BENMARNIA, adjointe en charge des espaces verts, propose à notre assemblée d'adopter par ce rapport. Cette serre pédagogique se trouve au sein du Jardin botanique Heckel, qui est une institution du parc Borély, dont les dimensions actuelles sont celles de 1918. Monsieur VINCENT m'a demandé de vous poser une question : savez-vous Monsieur le Maire où il se trouvait avant ?

(Rires.)

M. Alexandre RUPNIK.- Ce n'est pas sa place première. Il se trouvait dans le quartier des Chartreux, et avait eu comme marraine une certaine Impératrice Joséphine, qui était une grande amatrice de rosiers. Malheureusement, la construction du chemin de fer, qui se trouve aujourd'hui au même endroit, a eu raison de ce premier parc. Des terrains avaient été proposés pour le reconstruire quelques années après sur le terrain de l'actuel parc Borély.

Aujourd'hui, il s'agit de 1,2 hectare, 3000 espèces végétales cultivées. Nous vous proposons la construction d'une serre de 100 m² dont l'espace serait divisé en deux parties : 70 m² pour le stockage et la production de graines et 30 m² à visée pédagogique. En effet, il y a de plus en plus de personnes intéressées par les questions environnementales et liées à la nature, par intérêt ou par nécessité. Je vous renvoie vers les dernières publications du GIEC d'hier. Sur ces 100 m² serait matérialisée une structure d'une chapelle de verre, implantée sur un muret en briques et qui s'ouvrirait et se fermerait par le haut. Ce sont des fonctions qui sont liées à la production

des végétaux, comme je vous l'ai dit. Il est demandé 280 000 euros pour sa réalisation - pas à la mairie de secteur, je vous rassure Madame PILA. Ce sont des travaux nécessaires pour assurer les missions du parc, du Jardin botanique, c'est-à-dire l'accueil et la sensibilisation du jeune public, la production et la diffusion de graines et même l'échange avec d'autres jardins du monde, car notre jardin botanique regroupe des espèces qui viennent du monde entier. Si des habitantes et des habitants nous écoutent et n'ont pas eu l'occasion de s'y rendre, je leur recommande très vivement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qui est soumis à notre vote s'inscrit dans les promesses que la majorité actuelle a prises en 2020, celle d'une grandissante place de la nature dans la vie de nos habitants du centre-ville. Merci à vous.

M. le Maire.- Merci Monsieur RUPNIK. Je ne savais pas où était la serre, mais elle a bien fait de déménager dans le 6^e et 8^e arrondissements.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

Le rapport n°21-37399/17/DPJ est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Rapport numéro 18 présenté par Madame DENIA-SALONE.

Rapport n°22-38134/18/DSFP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8ème arrondissement - Rond-point du Prado - Approbation de la convention de mise à disposition anticipée de différentes emprises foncières au profit de la Métropole Aix-Marseille, dans le cadre de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la station de métro rond-point du Prado.

Rapporteur : Mme Rosette DENIA-SALONE.

Mme Rosette DENIA-SALONE.- Bonsoir tout le monde. Madame Audrey GATIAN, adjointe en charge de la politique de la Ville et des mobilités, Madame Isabelle LAUSSINE, conseillère déléguée aux personnes en situation de handicap, inclusion et accessibilité ont présenté au Conseil municipal la délibération numéro 18 concernant le plan de mobilité et

l'accession des personnes à mobilité réduite aux transports en commun.

Le plan de la mobilité de la Métropole Aix-Marseille approuvé par le Conseil de métropole du 16 décembre 2021 prévoit de généraliser la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de la chaîne de déplacements du territoire métropolitain d'ici 2030.

C'est dans ce cadre que la Métropole a sollicité la Ville de Marseille pour l'acquisition d'une emprise foncière ainsi que de réaliser des installations permettant aux personnes à mobilité réduite d'emprunter les transports en commun. En ce qui concerne la Mairie de Bagatelle, 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, la Ville de Marseille a voté l'acquisition d'une emprise foncière de 1 800 m² de parcelle de commune cadastrale 843D0014, en accord avec la direction des Parcs et jardins qui sont affectataires du parc Chanot, situé en bordure de la station de métro. L'objectif est de pouvoir installer trois ascenseurs afin de garantir l'accessibilité de cette station aux personnes à mobilité réduite. Les emprises à céder à la Métropole au terme du chantier font partie de 1 800 m² à disposition et seront déterminés ultérieurement. En tout état de cause, la superficie sera intérieure à celle mise à disposition. Une nouvelle délibération du Conseil municipal fixera les conditions judiciaires et financières de cette cession. Il est précisé que la démarche des travaux est conditionnée par l'obtention du permis de construire.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la commission. J'ajoute que nous nous réjouissons de ces trois nouveaux ascenseurs pour que les personnes handicapées puissent prendre le métro Prado.

(Applaudissements).

Mme Catherine PILA. - Je n'avais pas prévu d'intervenir, Monsieur le Maire. La mise en accessibilité des stations de métro est une priorité de la Métropole. 40 millions d'euros seront investis. La première station qui sera accessible est Saint Charles, en 2023, qui est une opération spécifique financée par la RTM. Toutes les autres opérations d'accessibilité le seront par la Métropole à hauteur de 40 millions d'euros. Les suivantes en 2024, et toutes les stations seront accessibles en 2028. C'était un complément d'information ; merci Madame pour votre présentation.

Mme Rosette DENIA-SALONE.- Merci à vous, Madame.

M. le Maire.- En tout cas, c'est une grande avancée pour le handicap à Marseille. Nous en sommes très heureux. Ce rapport a donc reçu un avis favorable de la commission. Nous le mettons aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-38134/18/DSFP est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous allons clore ce conseil d'arrondissement, le premier de l'année où il continue à faire jour quand nous avons terminé.

(Applaudissements).

La séance est levée à 19 heures 37 par M. le Maire.